

les francas

L'éducation en mouvement !

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS
DE L'ISERE**

Association loi 1901
Siège social : ZA ARTIS
13-14 rue de l'Abbé Vincent
38600 FONTAINE

Exercice clos le 31 décembre 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



les francas

L'éducation en mouvement !

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L'ISERE

Association loi 1901
Siège social : ZA ARTIS
13-14 rue de l'Abbé Vincent
38600 FONTAINE

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Les Francas de l'Isère relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article A.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 7 mai 2024

audit france
Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard
Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2023			31.12.2022 Net	PASSIF	31.12.2023	31.12.2022
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	3 779	3 779	0	0	Fonds propres (avant affectation)	-142 324	-131 737
Terrains					Résultat de l'exercice	7 426	-10 587
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	-134 898	-142 324
Autres immobilisations corporelles	14 850	10 969	3 882	1 018	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	22 285	21 490
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements	1 284		1 284	1 284	Provisions pour charges	97 405	99 684
Total	19 913	14 748	5 165	2 302	Total	119 690	121 173
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	395		395	390	Emprunts et dettes assimilées	30 630	30 630
Usagers - clients	12 396	885	11 511	10 630	Fournisseurs	14 058	22 271
Comptes courants Réseau	8 777		8 777	10 853	Dettes fiscales et sociales	57 790	52 582
Autres créances	58 319		58 319	60 751	Comptes courants Réseau	10 324	7 599
Trésorerie	21 906		21 906	24 699	Autres dettes	2 407	10 718
Charges constatées d'avance	4 746		4 746	4 424	Produits constatés d'avance	10 817	11 400
Total	106 538	885	105 653	111 747	Total	126 027	135 200
Total	126 451	15 633	110 818	114 049	Total	110 818	114 049

LES FRANCAS DE L'ISERE

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	9 913	7 493
Ventes de biens		
Prestations de service	250 732	311 272
Subventions d'exploitation	326 409	289 329
Dons et Mécénat		
Contributions financières	31 487	25 650
Autres produits		
Reprises sur dépréciations et provisions	2 278	
Utilisations des fonds dédiés	21 490	2 446
Quote-part subvention invest. virée au résultat		
Total	642 309	636 190
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	78 536	64 633
Aides financières	13 280	6 233
Impôts et taxes	7 878	10 560
Salaires	372 417	388 564
Charges sociales	130 459	139 692
Autres charges	8 201	8 347
Dotations aux amortissements	681	486
Dotations aux dépréciations et provisions	885	6 934
Reports en fonds dédiés	22 285	21 490
Total	634 621	646 938
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	7 688	-10 748
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts		
Autres produits financiers	91	5
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	91	5
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts	386	209
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	386	209
RESULTAT FINANCIER (II)	-296	-203
RESULTAT COURANT (I + II)	7 392	-10 952
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	399	427
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	399	427
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	364	63
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	364	63
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	35	364
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	7 426	-10 587
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	23 800	23 800
Total	23 800	23 800
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	23 800	23 800
Total	23 800	23 800

ANNEXE

au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui dégage un excédent de 7 426.17 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association :

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ce résultat ne nous a pas permis de rembourser le prêt de trésorerie à l'Union Régionale cette année. Nos fonds propres sont en légère hausse et s'élèvent à -134 898 €. Notre association reste dans une situation encore très fragile. La reconstitution de notre fond associatif reste, à ce jour, notre tout premier objectif. Malgré les fonds propres négatifs, l'hypothèse de continuité d'exploitation est maintenue en raison des mesures prises pour redresser l'équilibre d'exploitation.

Les principaux événements intervenus depuis le 31/12/2023 sont les suivants :

- L'association connaît des difficultés récurrentes de trésorerie notamment en raison du décalage des versements des différentes subventions et des obligations liées aux salaires et charges sociales.
- Une salariée permanente a été transférée à l'UR début janvier 2024 en raison de ses missions liées aux formations. (cela représente 0.5 ETP)
- Un salarié parti en congé sans solde a été remplacé par un CDD

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN**1. Immobilisations incorporelles et corporelles****a) Tableau de variations des immobilisations**

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	3 779,40			3 779,40
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	5 279,58	3 544,34	637,20	8 186,72
Mobilier de bureau	6 663,56			6 663,56
Immobilisations en cours				
Total	15 722,54	3 544,34	637,20	18 629,68

b) Acquisitions et désinvestissements

Les acquisitions concernent :

- Un ordinateur portable ;
- Un photocopieur.

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	3 779,30			3 779,30
Constructions et agencement	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	4 982,59	497,00	637,20	4 842,39
Mobilier de bureau	20%	5 942,20	184,00		6 126,20
	Total	14 704,09	681,00	637,20	14 747,89

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts Francas			
Autres prêts			
Titres			
Dépôts et cautionnements	1 283.66		1 283.66

3. Stocks / 394.61 €

le stock se compose de papeterie

4. Usagers - clients

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	10 677.74		10 677.74
Usagers douteux	884.70	884.70	0.00
Usagers non encore facturés	833.34		833.34
Total	12 395.78	884.70	11 511.08

5. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
45001000	Union régionale des Francas	6 400.89
45001730	Francas Savoie	2 375.68
	Total	8 776.57

6. Autres créances

4410000 Subventions à recevoir	55 100.00
4375000 Uniformation remboursements	1 815.75
4412000 Fonjep	0.00
4411000 ASP	0.00
4687000 Produits à recevoir	1403.02
	58 318.77

7. Trésorerie

5123000 Société générale	21 563.88
51230010 Société générale livret	252.72
5300000 Caisse	89.72
	21 906.32

8. Charges constatées d'avance

486000 CEGID	680.86
486000 ESET antivirus	145.32
486000 CLB Conseils	3 919.44
	4 745.62

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Subvention Mindchangers	17 289,67		17 289,67	
Ynove fact 4ème trim 2022	4 200,00		4 200,00	
Subvention St-Martin d'Uriage		2 346,50		2 346,50
Subvention Drajes		8 300,00		8 300,00
Subvention DRAC CMP		4 000,00		4 000,00
Subvention DRAJES mob intern KA02		7 638,00		7 638,00
Total	21 489,67	22 284,50	21 489,67	22 284,50

4. Provisions et dépréciations

Provisions pour risques	3 150,00			3 150,00
Engagement de retraite du personnel (1)	96 533,70		2 278,43	94 255,27
Provisions pour charges	96 533,70		2 278,43	94 255,27
Immobilisations financières				
Usagers		884,70		884,70
Comptes courants Francas				
Dépréciations		884,70		884,70
Total	99 683,70	884,70	2 278,43	98 289,97

Dotations / reprises d'exploitation	884,70
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	884,70

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 2 278,43

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total 2 278,43

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts Francas	30 630	0	30 630	20 420	10 210	
Emprunts bancaires (jj/mm/aa)						
Autres emprunts (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires						
Total						

6. Fournisseurs

Fournisseurs	8 961.38
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>5 096.99</u>
	14 058.37

7. Dettes fiscales et sociales

4282000 Provision congés à payer	21 172.09
4310000 Urssaf	10 202.00
4371000 Malakoff Humanis	5 340.60
4372000 retraite Arcco	2 553.82
4382000 charges /congés payés	9 341.38
4421000 DGFIP	506.82
4471000 Taxe sur salaires	2 756.00
4473000 Uniformation	4 121.00
4475000 COS	<u>1 795.95</u>
	57 789.66

8. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
4500000	Fédération nationale des Francas	8 560.16
45001690	Francas du Rhône	1 764.00
	Total	10 324.16

9. Autres dettes

4430000 Etat ind activité partielle	1 600.06
467xxxxx Notes de frais	549.00
46710000 Débiteurs créditeurs divers	250.80
46860000 charges à payer	7.00
	2 407.35

10. Produits constatés d'avance

4870000 Subvention Rectorat 60%	10 817.00
---------------------------------	------------------

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

	Exercice clos			Exercice précédent		
	Quantité	Nb stagiaires	Montant	Quantité	Nb stagiaires	Montant
Formation habilitée	Journées			Journées		
Formation professionnelle	Heures			Heures		
Autres						
	Total Prestations			Total Prestations		

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Prestations et formations	45 107.55	27 766.14
Mise à disposition de personnels	161 971.49	239 740.86
Accompagnement	28 800.00	33 381.50
Remboursements	14 852.54	10 383.44
Total Prestations	250 731.58	311 271.94

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Ministères (DRAC, DREETS, DSDEN)	61 638.00	20 000.00
Rectorat	18 600.00	19 120.00
Conseil Départemental	99 000.00	80 333.00
Communes	112 076.00	104 250.36
Aides à l'emploi (ASP)	6666.67	1333.33
Autres subventions (CAF)		5864.00
Fonjep	28 428.00	28 428.00
Resacoop		30 000.00
Total	326 408.67	289 328.69

3. Contributions financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Participation dotation fédérale	31 487.00	25 650.00
Total	31 487.00	25 650.00

4. Aides financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Mindchangers	9 726.20	4 160.00
Fonjep à AD73	3 554.00	2 073.00
Total	13 280.20	6 233.00

5. Produits exceptionnels

772000 fact Aroma zone Atec pensez planète	104.00
772000 Salaire non débité	<u>294.54</u>
	398.54

6. Charges exceptionnelles

672000 Subv Caf Atec pensez planète	364.00
-------------------------------------	--------

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	3	2.6	3	1.93
Employés	7	4.84	9	8.05
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	1	1	1	0.17
Total	11	8.44	13	10.15

(1) Effectif à la clôture quel que soit la durée de travail (2) Équivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	92	1 225	104	1 288

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Néant

4. Engagements hors bilan

Cautions et hypothèques accordées par l'association

Néant

5. Contributions volontaires en nature

a) Bénévolat / Personnel bénévole

Présence des élus dans l'accompagnement (Vif, St-Martin d'Uriage, Poisat) ; représentation de l'AD ; Suivi des instances ; Participation des élus aux activités de l'AD : Instances Y Nove, renfort pour les actions éducatives)

12 élus pour 238 jours à 100 €/jour soit un montant total de 23 800 €.

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS
DE L'ISERE**

Association loi 1901
Siège social : ZA ARTIS
13-14 rue de l'Abbé Vincent
38600 FONTAINE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**



les francas

L'éducation en mouvement !

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L'ISERE

Association loi 1901
Siège social : ZA ARTIS
13-14 rue de l'Abbé Vincent
38600 FONTAINE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Aux adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Boulogne, le 7 mai 2024

audit france
Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard
Commissaire aux Comptes